

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures et dix minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 17 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, M. CAILLON Philippe, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. LAFOND Frédéric (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme FERRY Gladie (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme GILLET Maryline et M. PELÉ Martin.

<u>OBJET</u> :	<i>Règlement intérieur des salles municipales mises à disposition des associations blinoises</i>
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 2021 / 06 / 12

Le présent règlement s'applique à toute association blinoise pour l'utilisation des salles municipales principalement affectées à l'usage de réunions, conférences, animations diverses dès lors que cet usage est compatible avec les réglementations applicables

Le présent règlement a pour objet de permettre l'utilisation des salles pour la satisfaction des utilisateurs tout en veillant au respect des lieux et du matériel mis à disposition.

Il énonce les prescriptions que tout bénéficiaire accepte lorsqu'il signe la convention de mise à disposition.

Il fixe par ailleurs les modalités de réservation et d'usage des équipements et précise la politique tarifaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu règlement intérieur des salles municipales mises à disposition des associations blinoises ;

.../...

Vu l'avis favorable de la commission Dynamique Associative du 10 juin 2021 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Le Conseil municipal :

- *APPROUVE le règlement intérieur des salles municipales mises à disposition des associations blinoises,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à le signer sur la durée du mandat.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 juin 2021,
Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie de Blain, Loire-Atlantique, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20210624-CM-2021-06-12-DE
Date de télétransmission : 28/06/2021
Date de réception préfecture : 28/06/2021